

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau, par  
délégation du Conseil Communautaire**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président donne lecture des décisions du Président et du Bureau, prises depuis le 5 mars 2024 dont les principaux dispositifs sont rapportés ci-après :

- **Président :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
DP_2024_004	13/03/2024	Attribution d'une subvention de sponsoring, d'un montant de 500 €, au Club du CANTON GRIMP' pour l'organisation d'une manifestation autour de la pratique de l'escalade

- **Bureau :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
B_2024_15	05/03/2024	Attribution d'une subvention « Bonus Vélo » à 4 particuliers pour un montant total de 720 €
B_2024_16	05/03/2024	Via Fluvia : acquisition de terrains au GFF Monnetier pour une surface totale de 38 324 m <sup>2</sup> , d'une valeur vénale de 0,35€/m <sup>2</sup> payée en contreparties (autorisation de passage) et convention de passage
B_2024_17	05/03/2024	Via Fluvia : acquisition d'une parcelle créée après découpage et bornage, à Mme CHOMEL Chantal, pour un montant de 50 € et une surface de : 47m <sup>2</sup>
B_2024_18	05/03/2024	Via Fluvia : acquisition de la parcelle créée après découpage et bornage, à M. COURBON Bernard, pour un montant de 670 € pour une surface de 1 634 m <sup>2</sup>
B_2024_19	05/03/2024	Convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de la Maison du Châtelet avec la commune de Bourg-Argental
B_2024_20	05/03/2024	Local provisoire de l'Office de Tourisme de Bourg-Argental : prise à bail commercial d'un local situé au 7, boulevard Henri Sénéclauze à Bourg-Argental, pour un loyer de 380 €/mois et 300 € de frais d'agence pour une première durée triennale
B_2024_21	05/03/2024	Signature de la convention annuelle 2024 de participation financière avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du département de la Loire (ALEC42) pour un montant de 12 680,80 €
B_2024_22	05/03/2024	Attribution d'une subvention de 107 € à M. Daniel COURBON dans le cadre du dispositif « Aide aux hébergeurs » pour le classement en 3 étoiles de son hébergement touristique à Marllhes
B_2024_23	05/03/2024	ZA de St Sauveur-en-Rue : attribution du marché de travaux pour la préparation des fonds de formes, la pose de bordures et de clôtures à l'entreprise MAZET, pour un montant de 22.970,00 € H.T.
B_2024_24	05/03/2024	ZA des 3 Pins de Saint-Genest-Malifaux : participation aux frais d'adduction électrique et de raccordement de la parcelle n° AH 381 pour un montant de 1.109,40 € HT
B_2024_25	05/03/2024	ZA des 3 Pins de St Genest-Malifaux : attribution du marché de travaux - tranche 4 (LOT unique : Terrassements/ Voirie / Réseaux / Espaces verts) à l'entreprise SRA TP pour un montant de 61.221 € HT
B_2024_25	05/03/2024	Modification de la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Loire pour la prise en charge des formations, soit 70 € par formation et par participant du territoire de la CCMP
B_2024_27	12/03/2024	Convention de mise à disposition et de gestion de l'aire de camping-cars du Vignolet à Planfoy à titre gratuit
B_2024_28	12/03/2024	Convention de partenariat avec l'association Ronalpia (association de soutien à l'entrepreneuriat social, accompagnant des porteurs de projet sur le territoire) avec participation financière à hauteur de 3.000 € pour 2024

Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°2020\_53 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

Vu la délibération n°2020\_54 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Bureau dans son ensemble,

Vu la délibération n°2020\_87 du conseil communautaire du 8 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau concernant la fixation du montant des prises en charge financières pour la réalisation d'aires de conteneurs, selon le barème établi et la signature des conventions de maîtrise d'ouvrages déléguée avec les communes,

Vu la délibération n° 2021\_84 du conseil communautaire du 21 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau pour procéder, dans la limite des crédits votés pour chacun des budgets, à la réalisation des emprunts, en euros, destinés au financement des investissements prévus, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

La lecture de ces différentes décisions n'appelant aucun commentaire des membres de l'assemblée,

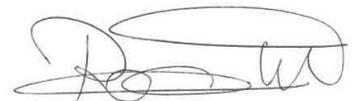
Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte des décisions intervenues dans les matières déléguées.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Nomination du Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le  
cadre du RGPD (Règlement général sur la protection des données)**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le règlement général Européen sur la protection des données, approuvé en avril 2016, est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel et renforce la protection des données pour les individus au sein de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Ce règlement oblige les collectivités territoriales à s'assurer que leurs fichiers et services numériques sont conformes au RGPD et à tenir à jour une documentation des actions menées afin de pouvoir démontrer sa mise en conformité, par exemple en cas de contrôle de la CNIL.

Le non-respect des obligations pourrait aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale.

C'est pourquoi, il convient de désigner un délégué à la protection des données (DPD ou DPO (Data Protection Officer)) qui aura pour mission de mettre en conformité cette réglementation au sein de la collectivité.

Le rôle du DPD sera de/d' :

- Informer et conseiller la Communauté de Communes et l'ensemble du personnel sur les obligations qui incombent en vertu du RGPD et d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35 ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement Européen, d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données et des règles internes du responsable du traitement ou du sous-traitant en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle ;
- Faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement, y compris la consultation préalable visée à l'article 36, et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet.

A cet effet, la Communauté de Communes des Monts du Pilat a décidé de faire appel à un prestataire externe et pour cela a consulté plusieurs organismes et a invité les communes qui le souhaitent à s'engager dans une démarche de mutualisation.

Le prestataire retenu est la SAS Fleepit Digital SAS à Versailles (78 000). Le contrat est consenti pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Il sera ensuite renouvelable tous les ans par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'échéance.

La rémunération forfaitaire annuelle perçue par FLEEPIT DIGITAL au titre du présent contrat s'élèvera à la somme de 1.500 € HT (Mille cinq cents euros hors taxes) pour les Communes de 2.000 à 10.000 habitants à la date anniversaire du présent contrat. La Communauté de Communes étant assimilée à cette catégorie, elle devra payer cette participation.

La rémunération due à **FLEEPIT DIGITAL** au titre des prestations optionnelles est calculée au prorata du temps passé en application des coûts horaires ou journaliers prévues au contrat.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

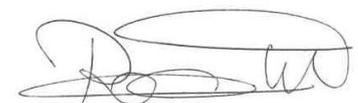
- Approuve la nomination de la société FLEEPIT DIGITAL en tant que DPD de la collectivité,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer le contrat correspondant avec la société FLEEPIT DIGITAL, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes des Hauts de Plat" around the perimeter.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		25
Suppléants présents		0
Titulaires représentés		9
Soit votants		34
Titulaires absents		2
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Désignation du référent déontologue des élus, et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

**Vu** le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de la Loire ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ;

Considérant que le Centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

**ARTICLE 1 - DECIDE** de désigner en qualité de référent déontologue des élus, Mme Elise Untermaier-Kerléo, retenue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire en raison de son expérience et de ses compétences ;

**ARTICLE 2 - FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe.

**ARTICLE 3 - AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

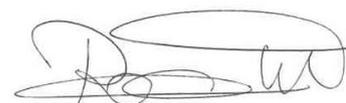
**Ont signé au registre tous les membres présents.**

**Copie certifiée conforme.**

**A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Modification de la quotité horaire d'un Adjoint Technique Territorial  
2<sup>ème</sup> classe, Titulaire à temps non complet (27,5h) au sein de l'établissement  
d'accueil du jeune enfant de Bourg-Argental**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'afin de permettre à la collectivité l'exercice de ses missions dans de bonnes conditions, notamment dans les domaines de la petite enfance, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe au sein de la crèche You'Pilat de Bourg-Argental à compter du 1er avril 2024 : passage de 78,57% (27,5h) à 100% (35h).

La CCMP a saisi le comité technique intercommunal qui a émis un avis favorable le 7 mars 2024.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

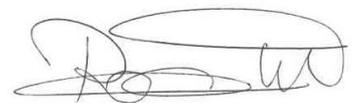
- Approuve la modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 78,57% à 100% au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Bourg-Argental,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes de Bourg-Argental" around the perimeter and "10000" in the center.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Mise en place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Sous réserve de l'avis du comité social territorial saisi le 7 mars 2023 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

### Les bénéficiaires et conditions d'attribution

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

### La détermination du montant

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

### **Les conditions de versement**

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

### **Les conditions de cumul**

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

### **L'attribution individuelle**

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

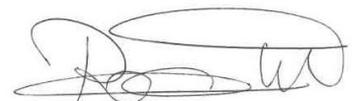
- Sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal, qui a été saisi pour avis, approuve le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités précisées,
- Prévoit les crédits correspondants au budget,
- Approuve que la présente délibération entre en vigueur dès son caractère exécutoire.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes des Hauts de Pliat" around the perimeter.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		24
Suppléants présents		0
Titulaires représentés		9
Soit votants		33
Titulaires absents		2
Exclus		0
Ne prend pas part au vote		1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul  
THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH,  
Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Pascale ROCHETIN sort de la salle et ne prend pas part au vote

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

*Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :*

*Et publication ou  
notification du :*

Vote :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Attribution des subventions aux associations locales des OTSI pour  
l'année 2024**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que lors du Conseil du 8 novembre 2022, l'assemblée a approuvé le renouvellement de la convention avec l'Office de Tourisme du Pilat.

Précédemment, le Conseil Communautaire était invité à se prononcer, chaque année, via une annexe financière, sur l'attribution des subventions à l'Office de Tourisme du Pilat, y compris les subventions aux associations locales d'animation des OTSI, dans le cadre de la convention relative à l'organisation de l'accueil et de l'information touristique.

Désormais, le Conseil devra chaque année délibérer sur ces attributions sur proposition du Conseil d'orientations des OTSI. Elles ne transiteront plus par l'OT du Pilat et seront versées directement aux associations locales.

Lors du Conseil d'orientation des OTSI du 11/12/2023, les associations ont fait part de leur demande de subventions pour 2024.

Après analyse par le Bureau du 12/03/2024 au vu des résultats d'exploitation de l'année 2023 et de la situation patrimoniale des associations, il est proposé d'attribuer :

- Association « Organisme touristique de Bourg-Argental et des 4 vallées » : 1.550 €,
- Association « Syndicat d'initiatives du Haut-Pilat » : 3.250 € dont 250 € pour le financement des déplacements des guides animateurs, dans le cadre des marches de l'été,
- Association « Syndicat d'initiatives Val du Ternay » : 731 €,
- Association « Syndicat d'initiatives du Bessat » : 500 €.

Le versement sera effectué en 2 fois, un acompte avant le 30 juin de l'année n, et le solde après production du bilan annuel, lors de la réunion annuelle du Conseil des OTSI.

Pascale ROCHETIN, Présidente du Syndicat d'Initiative du Haut-Pilat, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution des subventions aux associations locales des OTSI pour l'année 2024 telle que proposée ci-dessus,
- Autorise le prélèvement des sommes allouées au chapitre 65 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

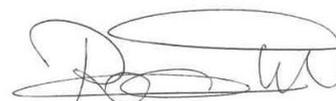
042-244200622-20240326-2024\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : mise en place d'une aide  
exceptionnelle aux entreprises**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'à l'issue de plusieurs débats en Commissions des Finances et Bureaux communautaires, il est proposé, afin de limiter l'impact qu'a pu avoir la décision d'évolution des bases minimum sur le montant de CFE payé par les entreprises concernées en 2023, d'instaurer une aide économique exceptionnelle à l'attention des seules entreprises qui ont subi une hausse liée à la délibération portant révision des bases minimum votées le 23/03/2022. Cette aide serait égale à 50% de la différence entre :

- Le montant perçu par l'EPCI en 2023, résultant de l'application du taux de CFE voté en 2023 à la valeur de la base minimum retenue par les services fiscaux dans la tranche d'imposition du contribuable,
- et
- le montant qu'aurait perçu l'EPCI en 2023, par application du même taux de CFE sur la valeur de la base minimum de la même tranche d'imposition résultant de la délibération antérieure à celle du 23 mars 2022.

Les modalités du calcul définitif de l'aide, de demande et de versement seront proposées dans une délibération du bureau à intervenir.

L'impact budgétaire estimé pour 2024 est de 117 000 €, inscrit au budget primitif tel qu'il vient d'être voté.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

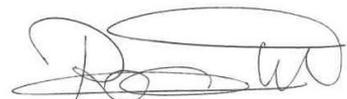
- Approuve la mise en place du dispositif au titre de l'année 2024,
- Délègue au Bureau la mise en œuvre de celui-ci sur les bases des éléments de la présente délibération et les attributions individuelles qui en seront la conséquence.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Signature d'une Convention de Veille et de Stratégie Foncière (CVSF)  
avec l'Epora et la Commune de Bourg-Argental**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la Convention de Veille et de Stratégie Foncière a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'Epورا et les Collectivités pour préparer la mise en œuvre d'une stratégie foncière et assurer une veille foncière sur un territoire communal.

Dans le cadre de l'étude de gisements fonciers en cours de réalisation par Epures et Epورا sur le territoire de la CCMP, un des leviers permettant la mise en œuvre des actions envisagées est la signature de CVSF entre les Communes volontaires, la CCMP et l'EPORA.

La Commune de Bourg-Argental, en date du 5 février 2024, a délibéré favorablement pour signer une telle convention dans le but de donner la possibilité à l'Epورا d'acquérir des biens immobiliers faisant l'objet d'une intention d'aliéner de la part de leurs propriétaires pour préserver les chances d'aboutissement d'un ou plusieurs projets d'aménagement. Epورا peut alors réaliser le portage financier et patrimonial des biens et s'engager à les céder à la collectivité compétente signataire, ou à l'opérateur qu'elle désigne.

L'identification de tènements immobiliers pourrait permettre à la Collectivité de disposer de foncier déjà bâti, pour répondre à plusieurs objectifs de développement de la CCMP, en matière d'habitat ou d'économie, et en conformité avec les orientations du PLH, sur le portage foncier, mais également dans le cadre de l'application de la Loi Climat et Résilience, afin de répondre à l'objectif de limitation de l'artificialisation d'espaces naturels.

A ce titre, il est proposé que la CCMP et la Commune confient à l'Epورا une mission, dans le cadre d'une convention de veille et de stratégie foncière (CVSF), afin que l'établissement foncier puisse se porter acquéreur de biens, sur la Commune de Bourg-Argental.

Cette convention tripartite, d'une durée de 6 ans, définira le montant d'encours maximum, à savoir 300.000 € pour les acquisitions, 50.000 € pour les études pré-opérationnelles (avec une prise en charge de 50 % par l'EPORA), le montant des études techniques étant inclus dans l'encours. Elle sera active sur l'ensemble du périmètre de la commune de Bourg-Argental.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve la convention de veille et de stratégie foncière avec l'Epورا et la Commune de Bourg-Argental,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à la signer.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



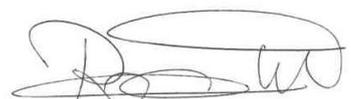
La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

*Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :*

*Et publication ou  
notification du :*

**Vote :**

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstention : 4

**Objet : Création d'un service de Transport A la Demande (TAD) : validation de l'opération et des principes de fonctionnement, lancement d'une consultation, et autorisation de signature d'une convention avec la Région**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Région AURA est Autorité Organisatrice des Transports sur le périmètre de la CCMP. Afin de développer les mobilités sur le territoire, en complément de l'offre en transports déployés par la Région, la CCMP et la Région ont signé une convention cadre de coopération sur les mobilités. Celle-ci prévoit, entre autres, le déploiement et la promotion de service de transports à la demande.

La CCMP a fait étudier l'opportunité d'implantation d'un service de transport à la demande (TAD) sur son territoire par l'ALEC42. La Commission Aménagement de l'Espace, Environnement, Energie et Habitat (AEEEH) s'est réuni plusieurs fois à ce sujet depuis mai 2022.

L'ALEC42 a proposé un accompagnement de la CCMP et une méthodologie de diagnostic permettant un état des lieux des déplacements sur le territoire : analyse des données de l'INSEE, entretien avec les maires, questionnaire aux habitants, atelier avec les travailleurs sociaux.

Plusieurs scénarii ont été identifiés, ainsi que des publics cibles, des types d'arrêts, des motifs de déplacements et des fréquences de déplacement. Un « sourcing », tel qu'autorisé par le Code de la Commande publique article R2111-1 a été opéré auprès de transporteurs et de taxis. Les services de la Région ont été associés pour connaître leur fonctionnement et leurs recommandations et le fonctionnement de la centrale de réservation de la Région a été analysée.

La Commission AEEEH du 4 mars 2024 a proposé de retenir le scénario suivant :

- Rabattre les utilisateurs du TAD sur les centre-bourgs de Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux et la ligne de Transport en Commun existante (cars Région n°L17 Annonay/St-Etienne) et fonctionner avec des points d'arrêts définis ;
- caler les horaires sur les cars Région ;
- étudier un service 5j/7 ;
- cibler un public jeune en insertion et les plus de 75 ans.

La Commission AEEEH a validé les principes suivants, amendés par des adaptations mineures de la Région, en faveur du service, à la suite d'une rencontre du 13 mars 2024 :

Objectifs du projet	Social et droit à la mobilité
Système de réservation	Via la plateforme régionale. Permet une participation financière de 70% des coûts d'exploitation par la Région.
Lignes, secteurs et arrêts	TAD zonal, de porte (du domicile) à arrêt. Deux lignes par secteur (secteur Bourg-Argental / secteur Saint-Genest-Malifaux)
Fonctionnement	Annuel, de 7h à 19h00 (hors week-ends et jours fériés) Mardi, jeudi, vendredi sur le secteur de St-Genest-Malifaux Lundi, mercredi, jeudi sur le secteur de Bourg-Argental
Tarifcation	2€ le ticket aller dans un premier temps. Tarifcation sociale possible dans un second temps.
Publics PMR	Création d'un service « bis » pour les PMR en fauteuils avec un lot 2 dédié dans le marché



Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire avec 30 voix pour et 4 abstentions (P. ROCHETIN, P. ROYET, M. TARDY et L. LAROIX) :

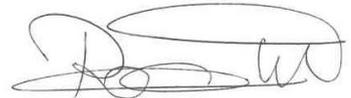
- Approuve le lancement d'un service TAD, selon les principes proposés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à saisir la Région par courrier pour la signature d'une convention spécifique TAD,
- Délègue au Bureau Communautaire la rédaction définitive de la Convention avec la Région et autoriser le Président à signer cette convention,
- Délègue à Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à rédiger le Dossier de Consultation des Entreprises et à lancer la consultation,
- Délègue à Monsieur le Président la rédaction définitive du Règlement de Service.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes des Hauts de Plat" around its perimeter.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_16B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

*Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :*

*Et publication ou  
notification du :*

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Election d'un Président de séance pour le vote du Compte Administratif**

Monsieur le Président explique qu'en vertu de l'article L 2121-14 du CGCT, le Président peut assister à la discussion sur le Compte Administratif, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Communautaire doit donc élire un Président de séance pour faire voter le Compte Administratif.

Il est procédé à l'élection du Président de séance.

Monsieur le Président propose la candidature de Christian SEUX. Aucun autre candidat ne se présente.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

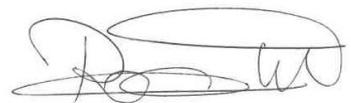
- Approuve la nomination de Christian SEUX comme Président de séance.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes de la Montagne de Plaisance" around the perimeter.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Fiscalité : fixation des taux d'imposition**

Monsieur le Président présente l'état I259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Président propose de maintenir les taux.

Vu les articles I636 B *sexies* à I636 B *undecies* et I639 A du code général des impôts,

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 23,37 %,
  - les taux de Taxes Ménages :
    - Taxe Foncier Bâti : 1,49 %,
    - Taxe Foncier Non Bâti : 5,09 %,
    - Taxe d'Habitation : 10,20 %,
  - le TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 10,15 %.
- Charge Monsieur le Président :
  - de notifier cette délibération aux services préfectoraux,
  - de transmettre l'état I259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



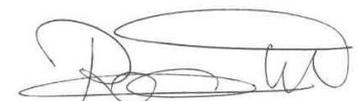
La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

Date de convocation :  
20/03/2024

Date d'affichage :  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2023**

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2023 étant conformes à celles du Compte Administratif.

<b>COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL</b>			
	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	6 431 951,17 €	9 763 317,24 €	16 195 268,41 €
Recettes réalisées	1 429 382,27 €	7 854 276,82 €	9 283 659,09 €
<b>DÉPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	6 431 951,17 €	9 763 317,24 €	16 195 268,41 €
Dépenses réalisées	1 987 306,01 €	8 001 944,60 €	9 989 250,61 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-557 923,74 €</b>	<b>-147 667,78 €</b>	<b>-705 591,52 €</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



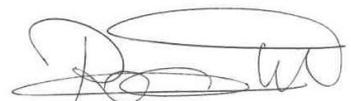
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat - Approbation  
du Compte de Gestion 2023**

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2023 étant conformes à celles du Compte Administratif.

<b>COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE ESPACE NORDIQUE</b>			
	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	299 834,59 €	372 839,59 €	672 674,18 €
Recettes réalisées	78 457,75 €	151 590,49 €	230 048,24 €
<b>DÉPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	299 834,59 €	372 839,59 €	672 674,18 €
Dépenses réalisées	172 306,65 €	148 351,52 €	320 658,17 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-93 848,90 €</b>	<b>3 238,97 €</b>	<b>-90 609,93 €</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

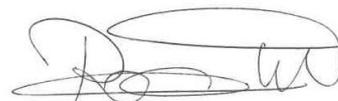
042-244200622-20240326-2024\_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024



La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location - Approbation  
du Compte de Gestion 2023**

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe des bâtiments économiques en location de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2023 étant conformes à celles du Compte Administratif.

### COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS ECONOMIQUES

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	2 574 531,60 €	429 472,93 €	3 004 004,53 €
Recettes réalisées	21 429,37 €	43 066,80 €	64 496,17 €
<b>DÉPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	2 574 531,60 €	429 472,93 €	3 004 004,53 €
Dépenses réalisées	48 181,71 €	31 223,08 €	79 404,79 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-26 752,34 €</b>	<b>11 843,72 €</b>	<b>-14 908,62 €</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



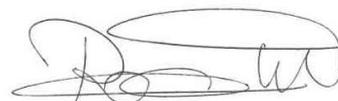
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques -  
Approbation du Compte de Gestion 2023**

Les comptes de gestion ayant été transmis, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider l'exécution comptable du Percepteur pour le Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, les réalisations 2023 étant conformes à celles du Compte Administratif.

<b>COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES</b>			
	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Total des Sections</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	2 482 624,93 €	3 735 712,94 €	6 218 337,87 €
Recettes réalisées	1 710 058,73 €	1 990 358,76 €	3 700 417,49 €
<b>DÉPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	2 482 624,93 €	3 735 712,94 €	6 218 337,87 €
Dépenses réalisées	2 105 168,66 €	1 990 769,42 €	4 095 938,08 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-395 109,93 €</b>	<b>-410,66 €</b>	<b>-395 520,59 €</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



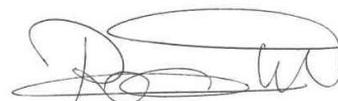
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2023**

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Principal étant conforme à l'exécution budgétaire 2023, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	9 763 317,24	9 763 317,24
Réalisé: Mandats / titres émis	7 860 413,90	7 534 933,62
<b>Résultat de fonctionnement sans charges et produits à rattacher</b>	<b>-325 480,28 €</b>	
Charges et produits à rattacher	141 530,70	319 343,20
Réalisé: Mandats / titres émis	8 001 944,60	7 854 276,82
<b>Résultat de fonctionnement avec charges et produits à rattacher</b>	<b>-147 667,78</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	6 431 951,17	6 431 951,17
Réalisé: Mandats / titres émis	1 987 306,01	1 429 382,27
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-557 923,74 €</b>	

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



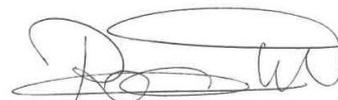
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

*Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :*

*Et publication ou  
notification du :*

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Principal – Affectation du résultat 2023**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2023, sur la base des résultats 2022, le résultat de clôture est le suivant :

Résultat d'exécution					
	Résultat de clôture Exercice précédent 2023	Résultat d'exercice 2023	Résultat de clôture		Résultat de clôture
Fonctionnement	2 295 576,32	-147 667,78	2 147 908,54		2 147 908,54
Investissement	376 586,13	-557 923,74	-181 337,61		-181 337,61
			<b>CGESTION / CA</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>solde RAR</b>		
<b>RAR</b>	<b>926 306,00 €</b>	<b>1 929 508,00 €</b>	<b>1 003 202,00</b>		
<i>RAR supplémentaire sur déficit d'investissement, obtenu pour des besoins d'affectation en 2023</i>					
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>					
Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement au compte 002 (RF) :				<b>2 147 908,54 €</b>
Investissement	Déficit d'Investissement au compte 001 (RI) :				<b>- 181 337,61 €</b>

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

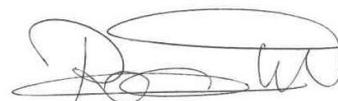
- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat – Approbation du  
Compte Administratif 2023**

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat étant conforme à l'exécution budgétaire 2023, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	372 839,59	372 839,59
Réalisé: Mandats / titres émis	148 351,52	151 590,49
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>3 238,97 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	299 834,59	299 834,59
Réalisé: Mandats / titres émis	172 306,65	78 457,75
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>-93 848,90 €</b>

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat de la Communauté de Communes.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



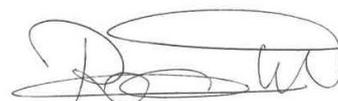
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat – Modification du résultat de clôture 2022 et Affectation du résultat 2023**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2023, sur la base des résultats 2022, le résultat de clôture de l'exercice 2023 est le suivant :

<b>Résultat d'exécution</b>			
	<b>Résultat de clôture Exercice précédent 2022</b>	<b>Résultat d'exercice 2023</b>	<b>Résultat de clôture 2023</b>
Fonctionnement	<b>-205 365,24</b>	3 238,97	<b>-202 126,27</b>
Investissement	<b>-30 849,59</b>	<b>-93 848,90</b>	<b>-124 698,49</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
<b>Fonctionnement</b>	Déficit de fonctionnement au compte 002		<b>-202 126,27 €</b>
<b>Investissement</b>	Déficit d'investissement au compte 001		<b>-124 698,49 €</b>

Pour les entités publiques locales n'ayant pas apuré le compte 1069 avant le passage en M57, le solde de ce compte sera apuré comptablement, par reprise automatique au débit du compte 1068 en balance d'entrée N de l'exercice de première application du référentiel M57, au vu d'une délibération de l'organe délibérant.

C'est le cas pour la CCMP, avec un compte 1069 s'élevant à 167,81€.

Cette reprise, non portée par une opération budgétaire, génère une discordance, à hauteur du solde du compte 1069, sur le montant du résultat cumulé de la section d'investissement entre le compte administratif N et le compte de gestion. Elle doit donc donner lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif N-I à reprendre au budget N (ligne 001) justifiée par une délibération.

Par conséquent, cette correction du résultat d'investissement cumulé doit être réalisée au niveau du compte administratif de l'exercice N, au vu d'un tableau de correction des résultats établi par le comptable public et validé par l'ordonnateur.

Collectivité
<b>CC MONTS DU PILAT ESPACE NORDIQUE</b>
<b>PROVISOIRE 20/02/24</b>

**DELIBERATION**  
du  
30 décembre 1899  
Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	<input type="text"/>
Nombre de membres présents	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text" value="0"/>
Votes Pour	<input type="text"/>
Votes Contre	<input type="text"/>

Date de la convocation :   
Date de la séance :

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.

1\* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	205 365,24		31 017,40		236 382,64	
Opérations de l'exercice	148 351,52	151 590,49	172 306,65	78 457,75	320 658,17	230 048,24
Totaux	353 716,76	151 590,49	203 324,05	78 457,75	557 040,81	230 048,24
Résultat de clôture	202 126,27	0,00	124 866,30	0,00	326 992,57	0,00

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2\* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

124 866,30 € (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

0,00 € (A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

93 724,00 136 697,00 ← Indiquer X si absence de restes à réaliser

0,00

42 973,00 Euros

81 893,30 Euros

0,00

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

202 126,27 € (A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

0,00 € (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

3\* Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4\* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5\* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

Ainsi, l'affectation de résultat devra être approuvée telle que ci-dessous, en modifiant le résultat de clôture 2022.

	Résultat de clôture Exercice précédent 2022	Résultat d'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	-205 365,24	3 238,97	-202 126,27
Investissement	-30 849,59	-93 848,90	-124 698,49
<b>Correction du résultat de clôture 2022 par constatation de l'apurement du compte 1069</b>	167,81		
Investissement	-31 017,40	-93 848,90	-124 866,30
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
<b>Fonctionnement</b>	Déficit de fonctionnement au compte 002		<b>-202 126,27 €</b>
<b>Investissement</b>	Déficit d'investissement au compte 001		<b>-124 866,30 €</b>

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve la modification du résultat de clôture 2022, pour constatation de l'apurement du compte 1069, sur proposition du comptable public et conformément au tableau de correction des résultats établi par celui-ci,
- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



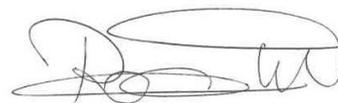
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location - Approbation  
du Compte Administratif 2023**

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe des bâtiments économiques en location étant conforme à l'exécution budgétaire 2023, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Prévisions	429 472,93 €	429 472,93 €
Réalisé: Mandats / titres émis	31 223,08 €	43 066,80 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>11 843,72 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Prévisions	2 574 531,60 €	2 574 531,60 €
Réalisé: Mandats / titres émis	48 181,71 €	21 429,37 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-26 752,34</b>	

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



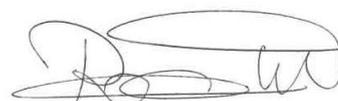
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location - Affectation du résultat 2023**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2023, sur la base des résultats 2022, le résultat de clôture est le suivant :

<b>Résultat d'exécution</b>			
	Résultat de clôture Exercice précédent 2022	Résultat d'exercice 2023	Résultat de clôture
Fonctionnement	-353 872,72 €	11 843,72 €	-342 029,00 €
Investissement	394 226,13 €	-26 752,34 €	367 473,79 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
<b>Fonctionnement</b>	Déficit de fonctionnement au compte 002 (DF) :		<b>-342 029,00 €</b>
<b>Investissement</b>	Excédent d'investissement au compte 001 (RI)		<b>367 473,79 €</b>

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



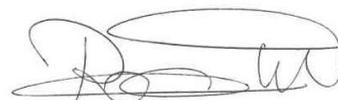
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote du Compte Administratif 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques –  
Approbation du Compte Administratif 2023**

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques étant conforme à l'exécution budgétaire 2023, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Prévisions	3 735 712,94	3 735 712,94
Réalisé: Mandats / titres émis	1 990 769,42	1 990 358,76
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-410,66</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Prévisions	2 482 624,93	2 482 624,93
Réalisé: Mandats / titres émis	2 105 168,66	1 710 058,73
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-395 109,93 €</b>	

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

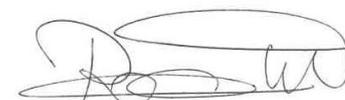
- Approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD



La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	24
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	8
Soit votants	32
Titulaires absents	3
Exclus	0
Ne prend pas part au vote	1

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Christian SEUX, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023,

Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT, Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 3 :  
Nathalie MATHEVET, Aurélie GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Absent sorti de la salle au moment du vote de l'Affectation du Résultat 2023 : Stéphane HEYRAUD, Président.

7) Que l'assemblée a élue comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture de Saint-  
Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques –  
Affectation du résultat 2023**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'au vu des affectations opérées en 2023, sur la base des résultats 2022, le résultat de clôture est le suivant :

<b>Résultat d'exécution</b>				
	Résultat de clôture Exercice précédent 2022		Résultat d'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	1,92 €		- 410,66 €	-408,74 €
Investissement	-308 369,91 €		-395 109,93 €	-703 479,84 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>				
Fonctionnement	Déficit de fonctionnement au compte 002 (DF/RF) :			-408,74 €
Investissement	Déficit d'investissement au compte 001 (DI)			-703 479,84 €

Monsieur le Président de la CCMP sort de la salle et ne prend pas part à ce vote. Il emporte le pouvoir de Nathalie MATHEVET.

Christian SEUX, Président de séance fait procéder à ce vote.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2024 du Budget Principal.

(Montants en euros)

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2024</b>
011. Charges à caractère général	1 755 443,70
012. Charges de personnel	1 929 476,39
014. Atténuation de produits	2 094 318,43
65. Autres charges de gestion courante	3 138 763,48
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 918 002,00</b>
66. Charges financières	59 440,74
67. Charges exceptionnelles	1 500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 978 942,74</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	875 924,31
022. Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>875 924,31</b>
002. Déficit antérieur reporté	0,00
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 854 867,05</b>
<b>Autofinancement (023 &amp; 021)</b>	<b>352 162,35</b>
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT</b>	<b>10 207 029,40</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2024</b>
013. Atténuation de charges	10 000,00
70. Produits des services du domaine	166 970,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	2 655 886,90
731. Fiscalité Locale	3 354 619,00
74. Dotations et participations	1 718 556,79
75. Autres produits de gestion courante	20 949,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>7 926 981,69</b>
76. Produits financiers	10,00
77. Produits exceptionnels	100,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 927 091,69</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	132 029,17
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>132 029,17</b>
002. Excédent antérieur reporté	2 147 908,54
<b>RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 207 029,40</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	1 17 988,00
204. Subventions d'équipement	827 239,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	1 789 469,00
23. Immobilisations en cours	1 035 155,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 769 851,00</b>
16. Emprunts et dettes assimilés	467 000,00
26. Participations et créances rattachées	847 500,00
27. Autres immobilisations financières	182 630,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 497 130,00</b>
040. Opérations d'ordre en sections	132 029,17
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	839 025,09
020. Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>971 054,26</b>
001. Déficit antérieur reporté	181 337,61
<b>DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 419 372,87</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	2 776 278,00
16. Emprunts et dettes assimilés	<b>750 004,45</b>
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 526 282,45</b>
10. Dotations, fonds divers et réserves	410 596,67
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	415 382,00
024. Produits de cession	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 352 261,12</b>
040. 041. Opérations d'ordre en sections	1 714 949,40
Autofinancement (023 & 021)	352 162,35
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 067 111,75</b>
001. Excédent antérieur reporté	0,00
<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 419 372,87</b>

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la nomenclature M57, et au vu de l'article L5217-10-1 et suivants et notamment l'art. L5217-10-5 du CGCT, « le budget est voté par nature ou par fonction. Si le budget est voté par nature, il comporte, en outre, une présentation croisée par fonction (et l'inverse). » Ceci est valable pour le budget principal.

La proposition du Budget Primitif 2024 sous forme de présentation croisée est la suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget PRINCIPAL 2024	PRESENTATION CROISEE												
Section de Fonctionnement	PAR CHAPITRE ET PAR FONCTION												
	01 non ventilables	0 services gx et communication hors 01 et gestion des fonds européens	0-5 gestion fonds européens	1 sécurité	2 enseignements, formation, prof. apprentissage	3 cult. Vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	5 aménagement des territoires et habitat	6 action économique, agriculture & tourisme	7 environnement	8 transports	TOTAL
<b>DEPENSES</b>													
011. Charges à caractère général		384 376,00 €					332 911,55 €		347 771,15 €	547 286,00 €	99 554,00 €	43 545,00 €	1 755 443,70 €
012. Charges de personnel		1 900 814,96 €					22 661,43 €			6 000,00 €			1 929 476,39 €
014. Atténuation de produits		2 094 318,43 €											2 094 318,43 €
65. Autres charges de gestion courante		148 279,63 €					307 301,00 €		1 777 426,00 €	905 756,85 €			3 138 763,48 €
66. Charges financières		59 440,74 €											59 440,74 €
67. Charges exceptionnelles		500,00 €					1 000,00 €						1 500,00 €
042. Opérations d'ordre entre sections	875 924,31 €												875 924,31 €
022. Dépenses imprévues													- €
Autofinancement (023 & 021)	352 162,35 €												352 162,35 €
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 228 086,66 €</b>	<b>4 587 729,76 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>663 873,98 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 125 197,15 €</b>	<b>1 459 042,85 €</b>	<b>99 554,00 €</b>	<b>43 545,00 €</b>	<b>10 207 029,40 €</b>
<b>RECETTES</b>													
013. Atténuation de charges		10 000,00 €											10 000,00 €
70. Produits des services du domaine		40 500,00 €					114 900,00 €			11 570,00 €			166 970,00 €
72. Travaux en régie													- €
73. Impôts et taxes		2 655 886,90 €											2 655 886,90 €
731. Fiscalité Locale		1 489 598,00 €							1 842 021,00 €	23 000,00 €			3 354 619,00 €
74. Dotations et participations		859 865,00 €					603 091,79 €		185 600,00 €	70 000,00 €			1 718 556,79 €
75. Autres produits de gestion courante		949,00 €								20 000,00 €			20 949,00 €
76. Produits financiers		10,00 €											10,00 €
77. Produits exceptionnels		100,00 €											100,00 €
042. Opérations d'ordre entre sections	132 029,17 €												132 029,17 €
002. Excédent antérieur reporté	2 147 908,54 €												2 147 908,54 €
<b>RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 279 937,71 €</b>	<b>5 056 908,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>717 991,79 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 027 621,00 €</b>	<b>124 570,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>10 207 029,40 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Budget PRINCIPAL 2024	PRESENTATION CROISEE												
Section d'Investissement	PAR CHAPITRE ET PAR FONCTION												
	01 non ventilables	0 services gx et communication hors 01 et gestion des fonds européens	0-5 gestion fonds européens	1 sécurité	2 enseignements, formation, prof. apprentissage	3 cult. Vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	5 aménagement des territoires et habitat	6 action économique, agriculture & tourisme	7 environnement	8 transports	TOTAL
<b>DEPENSES</b>													
13. Subventions d'investissement													- €
20. Immobilisations incorporelles									117 988,00 €				117 988,00 €
204. Subventions d'équipement							63 976,00 €		405 207,00 €	358 056,00 €			827 239,00 €
205. Concessions et droits similaires													- €
21. Immobilisations corporelles		43 000,00 €					264 277,00 €		682 012,00 €	800 180,00 €			1 789 469,00 €
23. Immobilisations en cours										1 874 180,09 €			1 874 180,09 €
16. Emprunts et dettes assimilés		467 000,00 €											467 000,00 €
26. Participations et créances rattachées									847 500,00 €				847 500,00 €
27. Autres immobilisations financières		630,00 €								182 000,00 €			182 630,00 €
040. Opérations d'ordre en sections		132 029,17 €											132 029,17 €
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section													- €
020. Dépenses imprévues													- €
001. Déficit antérieur reporté		181 337,61 €											181 337,61 €
<b>DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>823 996,78 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>328 253,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 052 707,00 €</b>	<b>3 214 416,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 419 372,87 €</b>
<b>RECETTES</b>													
13. Subventions d'investissement							108 130,00 €		463 622,00 €	2 204 526,00 €			2 776 278,00 €
16. Emprunts et dettes assimilés		750 004,66 €											750 004,66 €
21. Immobilisations corporelles													- €
23. Immobilisations corporelles en cours													- €
10. Dotations, fonds divers et réserves		4 991,00 €					36 826,00 €		35 427,00 €	333 352,67 €			410 596,67 €
26. Participations et créances rattachées													- €
27. Autres immobilisations financières										415 382,00 €			415 382,00 €
024. Produits de cession													- €
040. 041. Opérations d'ordre en sections		1 714 949,19 €											1 714 949,19 €
Autofinancement (023 & 021)	352 162,35 €												352 162,35 €
001. Excédent antérieur reporté													- €
<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>352 162,35 €</b>	<b>2 469 944,85 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>144 956,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>499 049,00 €</b>	<b>2 953 260,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 419 372,87 €</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

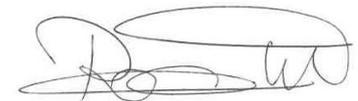
- Approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Principal,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations d'investissement pour 2024 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes de Bourg-Argental" around the perimeter and "19110" in the center.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat – Approbation  
du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat.

(Montants en euros)

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2024</b>
011. Charges à caractère général	88 385,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	0,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>88 385,00</i>
66. Charges financières	1 927,81
67. Charges exceptionnelles	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>90 312,81</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	76 335,03
022. Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
002. Déficit antérieur reporté	202 126,27
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>368 774,11</b>
<b>Autofinancement (023 &amp; 021)</b>	<b>27 700,00</b>
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT</b>	<b>396 474,11</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2024</b>
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	122 224,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	0,00
75. Autres produits de gestion courante	245 245,11
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>367 469,11</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>367 469,11</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	29 005,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>29 005,00</b>
002. Excédent antérieur reporté	0,00
<b>RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>396 474,11</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	139 524,00
23. Immobilisations en cours	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>139 524,00</b>
16. Emprunts et dettes assimilés	27 700,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>27 700,00</b>
040. Opérations d'ordre en sections	29 005,00
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	104 826,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>133 831,00</b>
001. Déficit antérieur reporté	124 866,30
<b>DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>425 921,30</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	121 323,00
16. Emprunts et dettes assimilés	60 580,27
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
Total des recettes d'équipement	181 903,27
10. Dotations, fonds divers et réserves	35 157,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>217 060,27</b>
040. 041. Opérations d'ordre en sections	181 161,03
Autofinancement (023 & 021)	27 700,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>208 861,03</b>
001. Excédent antérieur reporté	0,00
<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>425 921,30</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

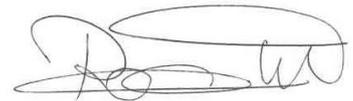
- Approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe de l'Espace Nordique des Monts du Pilat,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations d'investissement pour 2024 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "Communauté de Communes des Monts du Pilat" around its perimeter.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

*Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :*

*Et publication ou  
notification du :*

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe des bâtiments économiques en location – Approbation  
du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location.

(Montants en euros)

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP2024</b>
011. Charges à caractère général	19 363,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	10,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>19 373,00</i>
66. Charges financières	0,00
67. Charges exceptionnelles	10,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 383,00</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	21 429,37
022. Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>21 429,37</b>
002. Déficit antérieur reporté	342 029,00
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>382 841,37</b>
<b>Autofinancement (023 &amp; 021)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT</b>	<b>382 841,37</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP2024</b>
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	0,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	250,00
75. Autres produits de gestion courante	376 441,77
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>376 691,77</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>376 691,77</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	6 149,60
043. Opérations d'ordre entre sections	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 149,60</b>
002. Excédent antérieur reporté	0,00
<b>RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>382 841,37</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	2 306 000,00
23. Immobilisations en cours	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 306 000,00</b>
16. Emprunts et dettes assimilés	1 500,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	10,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 510,00</b>
040. Opérations d'ordre en sections	6 149,60
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>6 149,60</b>
001. Déficit antérieur reporté	0,00
<b>DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 313 659,60</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	1 600 000,00
16. Emprunts et dettes assimilés	324 756,44
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 924 756,44</b>
10. Dotations, fonds divers et réserves	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 924 756,44</b>
040. 041. Opérations d'ordre en sections	21 429,37
Autofinancement (023 & 021)	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>21 429,37</b>
001. Excédent antérieur reporté	367 473,79
<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 313 659,60</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

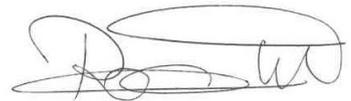
- Approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe des bâtiments économiques en location,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations d'investissement pour 2024 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes des Monts du Plat" around its perimeter.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

**Délibération de la Communauté  
de Communes des Monts du Pilat**

**Séance Ordinaire du 26 Mars 2024**

Conseillers en exercice	36
Titulaires présents	25
Suppléants présents	0
Titulaires représentés	9
Soit votants	34
Titulaires absents	2
Exclus	0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 27 Mars 2024, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,  
Michel CHARDON, Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER,  
Vincent DUCREUX, Céline ELIE, André GEOURJON, Philippe HEITZ,  
David KAUFFER, Laurence LAROIX, Cédric LOUBET, Julien MATHOULIN,  
Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Dominique PEYRACHON, Didier PINOT,  
Pascale ROCHETIN, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON,  
Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT,  
André VERMEERSCH, Isabelle VERNAY.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Catherine VARIN à Didier PINOT,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Geneviève MANDON à Vincent DUCREUX,
- Mireille TARDY à Philippe ROYET,
- Régis FANGET à Michel CHARDON,
- Fabien PLASSON à Céline ELIE,
- Nathalie MATHEVET à Stéphane HEYRAUD,
- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN.

5) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :  
Aurélié GRANGE, Maria DURIEUX.

6) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :  
Pascale ROCHETIN.

**Date de convocation :**  
20/03/2024

**Date d'affichage :**  
27/03/2024

Acte rendu exécutoire après  
le dépôt en Préfecture de  
Saint-Etienne le :

Et publication ou  
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques –  
Approbation du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Président présente la proposition du Budget Primitif 2024 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques.

(Montants en euros)

<b>Section de Fonctionnement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2024</b>
011. Charges à caractère général	1 650 058,00
012. Charges de personnel	0,00
014. Atténuation de produits	0,00
65. Autres charges de gestion courante	0,00
<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>1 650 058,00</i>
66. Charges financières	1 378,61
67. Charges exceptionnelles	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 651 436,61</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	1 945 808,76
022. Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 945 808,76</b>
002. Déficit antérieur reporté	<b>408,74</b>
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 597 654,11</b>
<b>Autofinancement (023 &amp; 021)</b>	<b>160 000,00</b>
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT avec AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 757 654,11</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2024</b>
013. Atténuation de charges	0,00
70. Produits des services du domaine	990 252,00
72. Travaux en régie	0,00
73. Impôts et taxes	0,00
74. Dotations et participations	540 831,00
75. Autres produits de gestion courante	160 125,97
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>1 691 208,97</i>
76. Produits financiers	0,00
77. Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 691 208,97</b>
042. Opérations d'ordre entre sections	2 066 445,14
043. Opérations d'ordre entre sections	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 066 445,14</b>
002. Excédent antérieur reporté	<b>0,00</b>
<b>RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 757 654,11</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	0,00
20. Immobilisations incorporelles	0,00
204. Subventions d'équipement	0,00
205. Concessions et droits similaires	0,00
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations en cours	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>
16. Emprunts et dettes assimilés	160 000,00
26. Participations et créances rattachées	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>160 000,00</b>
040. Opérations d'ordre en sections	2 066 445,14
041. Opérations d'ordres à l'intérieur de la section	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 066 445,14</b>
001. Déficit antérieur reporté	<b>703 479,84</b>
<b>DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 929 924,98</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2024</b>
13. Subventions d'investissement	0,00
16. Emprunts et dettes assimilés	<b>824 116,22</b>
21. Immobilisations corporelles	0,00
23. Immobilisations corporelles en cours	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>824 116,22</b>
10. Dotations, fonds divers et réserves	0,00
27. Autres immobilisations financières	0,00
024. Produits de cession	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>
040. 041. Opérations d'ordre en sections	1 945 808,76
Autofinancement (023 & 021)	160 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 105 808,76</b>
001. Excédent antérieur reporté	<b>0,00</b>
<b>RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 929 924,98</b>

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

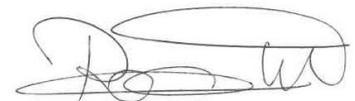
- Approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe d'aménagements de zones d'activités économiques,
- Approuve le rapport de présentation budgétaire et le lancement des opérations pour 2024 telles qu'elles figurent dans ledit rapport,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte de la communication à l'exécutif de la ventilation budgétaire indicative, par article, et le contenu prévisionnel de chacun d'eux.

**Ont signé au registre tous les membres présents.  
Copie certifiée conforme.  
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,  
Stéphane HEYRAUD

The image shows a blue ink signature of Stéphane Heyraud. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "Communauté de Communes des Hauts de Pliat" around its perimeter.

La Secrétaire de séance,  
Pascale ROCHETIN

The image shows a black ink signature of Pascale Rochetin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20240326-2024\_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024